

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 août 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire, adopté à Accra le 30 juillet 2004.

Aux termes de l'article 15 de l'Accord, les parties sont convenues de mettre sur pied un groupe de suivi tripartite comprenant les représentants de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Le Groupe de suivi présentera des rapports tous les 15 jours sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III au Président en exercice de la CEDEAO, au Président de la Commission de l'Union africaine et à moi-même.

Veillez trouver ci-joint le premier rapport du Groupe de suivi. Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**



Annexe

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III : premier rapport du Groupe de suivi

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la recommandation faite lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Accra les 29 et 30 juillet 2004, portant création du Groupe de suivi tripartite en le priant de faire « des rapports tous les 15 jours sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III au Président en exercice de la CEDEAO, au Président de la Commission de l'Union africaine et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ».

Composition et méthode de travail du Groupe

2. Le Groupe est composé des personnes suivantes :

- L'Ambassadeur Raph Uwechue, Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO (Président)
- Le professeur André Salifou, Représentant spécial de l'Union africaine en Côte d'Ivoire
- Le professeur Albert Tévoedjrè, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire

3. À sa première réunion, tenue le 4 août 2004, le Groupe a nommé le Représentant spécial de la CEDEAO Président du Groupe. Le secrétariat sera assuré par un secrétariat commun CEDEAO-Union africaine-ONUCI. Le Groupe se réunira normalement une fois par semaine mais échangera continuellement des informations sur ses activités. Des rapports communs seront établis et adoptés tous les 15 jours et, comme demandé, présentés aux responsables des trois organisations concernées sous la signature du Président.

4. Le Groupe a étudié et adopté le texte d'un « cadre de suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire », élaboré par Mohamad Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Le Groupe a décidé de demander audience au Premier Ministre et au Président ivoiriens pour solliciter leurs vues sur la façon dont ils entendaient mettre en œuvre les différentes actions prioritaires prévues dans l'Accord d'Accra III. Lors de la rencontre avec le Premier Ministre, on a assuré au Groupe qu'une réunion du Conseil des ministres devait se tenir le 9 août 2004. La rencontre avec le Président devait avoir lieu par la suite.

5. Le Groupe a également commencé à nouer des contacts et tenir des discussions préliminaires avec les forces politiques dès sa deuxième réunion, le 6 août 2004. Il a été jugé nécessaire à ce stade d'avoir un échange de vues avec toutes les forces politiques sur le bilan de la réunion de haut niveau d'Accra, leurs attentes et celles de la communauté internationale, et sur le rôle précis du Groupe de suivi (Accra III) dans son rapport avec le Comité de suivi (Linas-Marcoussis). Ces échanges de vues auraient lieu dans le contexte des diverses interprétations partisans reproduites dans les médias nationaux concernant l'Accord d'Accra III. Lors de la deuxième réunion tenue le 6 août, à laquelle des représentants des pays du G-8 présents à Marcoussis avaient été invités, on a expliqué le rôle du Groupe de suivi. L'objectif serait de suivre la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III, de maintenir le processus

en bonne voie et de présenter des rapports dans les délais voulus afin de faciliter les mesures de suivi, y compris en intervenant auprès des parties pour qu'elles respectent leurs obligations et leurs engagements.

6. Ce processus devrait renforcer et asseoir le rôle de la communauté internationale, en particulier celui des dirigeants africains signataires de l'Accord, qui continueraient d'être les garants du processus de paix. Le Groupe de suivi (Accra III) et le Comité de suivi (Linas-Marcoussis) ont des rôles complémentaires à jouer dans le processus de paix ivoirien. Le Comité de suivi (10 membres) centrerait ses efforts sur la portée plus générale du processus de paix dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis, tandis que le Groupe de suivi tripartite à composition limitée ferait rapport sur la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III. Chacun serait néanmoins complémentaire de l'autre aux fins de la réalisation de l'objectif final qui est de maintenir la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU, pleinement mobilisée en vue de conserver l'élan imprimé au processus de paix.

7. Lors de la réunion, les représentants des pays du G-8 présents lors de la signature des accords de Marcoussis ont assuré qu'ils étaient fermement décidés à mettre en œuvre l'Accord d'Accra III et ont invité le Groupe à faire preuve de la plus grande vigilance en suivant les progrès ou en contribuant d'une autre façon à la mise en œuvre de l'Accord. À cet égard, ils ont promis de collaborer pleinement aux efforts du Groupe. D'autres réunions sont prévues avec les autres forces politiques, à savoir le FPI, le PIT et l'UDCY.

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

8. À l'issue de consultations tenues avec le Président et le Premier Ministre, le Conseil des ministres s'est réuni le 9 août 2004. Les 42 membres du Gouvernement étaient présents, à l'exception du Ministre de la construction et du développement urbain, en mission officielle à l'étranger. Trois décrets ont été pris (pièce jointe I) : le premier, publié sous le n° 2004-382 du 9 août 2004, porte réintégration de trois membres exclus du Gouvernement dans les mêmes fonctions; le deuxième, publié sous le n° 2004-383 du 9 août 2004, porte désignation du porte-parole du Gouvernement, M. Hubert Oulaye, Ministre de la fonction publique et de l'emploi (FPI), en remplacement de M. Patrick Achi, Ministre des infrastructures économiques (FPI); le troisième, publié sous le n° 2004-384 du 9 août, porte délégation de pouvoirs au Premier Ministre. La réunion était en fait informelle, après presque cinq mois d'impasse dans le Gouvernement. Outre les échanges de civilités, quelques vues ont été échangées par le Président et le Premier Ministre sur des questions telles que les droits de l'homme et l'impunité, la situation générale dans le pays en matière de sécurité, l'attitude des ministres à l'égard de leur travail et de leur responsabilités, l'extension de l'autorité de l'État et des services dans tout le pays et, de manière générale, le processus de paix.

9. Les réunions suivantes du Conseil des ministres ont été prévues pour le jeudi 12 août, le mardi 17 août et le jeudi 19 août 2004. On a notifié aux ministres qu'il fallait se tenir au calendrier des délibérations afin de respecter la volonté du

Président visant à mener à bien certaines mesures dans les deux mois suivant la réunion d'Accra. Un communiqué a été publié à l'issue du Conseil des ministres (pièce jointe II). De nombreux signes et rapports indiquent que cette réunion du Conseil laisse présager des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III.

Au nom du Groupe
(*Signé*) Raph **Uwechue** (Président)

Pièce jointe I

[Original : français]

**République de Côte d'Ivoire
Décret no 2004-382 du 9 août 2004
portant réintégration de membres du Gouvernement
de réconciliation nationale**

Pièce jointe II

[Original : français]

Communiqué du Conseil des ministres du 9 août 2004